



UFR D'ODONTOLOGIE
Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2018- 2019

**2^{ème} cycle des études en sciences
odontologiques : DFASO1et DFASO2**

Conseil de Gestion de la Faculté de Chirurgie Dentaire : avis favorable le 13 septembre 2018
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU

UFR Odontologie–2, rue de Braga - 63100 Clermont-Ferrand

**MODALITES D'ORGANISATION DU CONTROLE DES CONNAISSANCES
AU COURS DE L'ANNEE 2018-2019**

**DISPOSITIONS COMMUNES A L'OBTENTION DU
DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES**

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO) sanctionne la 2^{ème} partie des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire. Il comprend 4 semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Master. NB : La première partie de la formation correspond à la validation de la 1^{ère} année commune des études de santé (PACES) et du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO).

Arrêté du 8 avril 2013, article 14 : « *Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie.* »

L'enseignement comprend :

- a) Un tronc commun
- b) Un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances :
 - dans un domaine de l'odontologie ;
 - en vue d'une orientation vers la recherche ; dans ce cadre, un **parcours recherche**** est organisé.
 - dans un domaine particulier autre que l'odontologie.

Ce parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR, ou libres, proposées au niveau de l'université (liste complète en pages 21-23 de ce document).

****Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)**

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir-ou compléter-ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie » « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau « Liste UE ouvertes étudiants odontologie 2018 2019 » disponible sur la plateforme pédagogique « Cours en ligne » de l'Université rubrique Scolarité virtuelle.
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé (note obtenue $\geq 10/20$), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury.
- la validation du deuxième cycle des études odontologiques (DFASO)

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Cette validation permettra l'accès à une 2^{ème} année de master (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011 et de l'arrêté du 8 avril 2013)

Les enseignements sont théoriques, pratiques, cliniques et dirigés.

Les aptitudes et les connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Ces épreuves peuvent être organisées en ligne. Cette vérification donne lieu à des épreuves, à l'intention des étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité, dont la forme peut être écrite, pratique, orale ou clinique.

Les épreuves finales de 1^{ère} session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire. Les épreuves écrites ne pourront commencer qu'au moins une semaine après la fin des cours et des Travaux Pratiques. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre.

Une session de rattrapage (2^{ème} session) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1^{ère} session du 2^{ème} semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins 2 semaines après la publication des résultats.

Les sujets des épreuves écrites peuvent être tirés au sort au début de chaque épreuve. Pour les épreuves organisées sous la forme de QCM (questions à choix multiples) ou de QROC (Questions à réponses ouvertes et courtes), il n'y a pas de tirage au sort.

Les étudiants doivent être présents à la totalité des épreuves écrites et pratiques.

En cas d'absence non justifiée au Service Scolarité dans un délai d'une semaine maximum, à une épreuve écrite ou pratique donnant lieu à notation du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme défaillant pour l'UE concernée et aucune épreuve de substitution ne sera organisée.

Il en sera de même si trois absences non justifiées aux enseignements dirigés ou pratiques sont constatées dans une UE.

En cas d'absence justifiée à une épreuve donnant lieu à notation du contrôle continu, une épreuve de substitution sera organisée.

En cas d'absence à une épreuve terminale écrite ou pratique aucune épreuve de rattrapage ne pourra être organisée avant l'épreuve de 2^{ème} session.

Quels qu'en soient les motifs, des absences cumulées ou non, supérieures à huit semaines, pourront entraîner la défaillance de l'étudiant en 1^{ère} session. Ce dernier pourra se présenter en 2^{ème} session. Il n'aura toutefois aucune séance d'entraînement supplémentaire. L'application du présent article est décidée par le Directeur de l'U.F.R. sur avis des Responsables de l'enseignement.

Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu donnant lieu à notation devront obligatoirement être rédigés par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône Alpes et n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant(e) concerné(e). La liste des médecins est disponible sur la plateforme pédagogique « Cours en ligne » de l'Université rubrique Scolarité virtuelle.

Conformément aux « Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances » de l'Université Clermont Auvergne, aucune sortie, provisoire ou définitive, ne sera possible, pour les épreuves écrites dont la durée de composition est inférieure ou égale à une heure. Pour les épreuves dont la durée est supérieure à une heure, les étudiants peuvent être autorisés à sortir, à partir de la fin de la première heure. Un étudiant se présentant à une épreuve finale écrite après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, pourra être autorisé à entrer en salle d'examens pendant la première moitié de la durée de l'épreuve (dans la limite d'une heure). L'étudiant retardataire n'aura toutefois droit à aucun temps supplémentaire, il devra rendre sa copie à l'heure initialement prévue de fin d'examen.

Conformément à l'article 30 des statuts de l'Université Clermont Auvergne, il est mis en place un conseil de perfectionnement par cycle de formation (DFGSO et DFASO). Le conseil de perfectionnement, se réunit au moins une fois au cours de l'année universitaire. Instance consultative, ce conseil participe à l'évaluation de la formation et veille à l'adaptation de celle-ci aux attentes du monde socio-économique. Il propose des grandes orientations en matière de contenus d'enseignement et d'ingénierie pédagogique.

Un étudiant peut effectuer une période de stage à l'étranger avec l'accord de l'établissement d'origine. La période d'études validée par l'établissement étranger lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants.

La prise en compte des actes cliniques effectués dans le service d'odontologie du CHU pourrait faire l'objet d'ajustements si des contraintes matérielles imprévues dans le fonctionnement du service venaient à en réduire l'activité.

DFASO : 1^{er} et 2^{ème} semestres de Formation (4^{ème} année)

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement (UE) du tronc commun et des UE libres ou librement choisies dont le volume ne peut excéder 20% du volume horaire global de l'année. L'enseignement inclut aussi un stage clinique au sein du service d'odontologie du CHU. Il inclut également la formation aux Gestes d'urgences de Niveau 2 (AFGSU) et une formation en radioprotection. Conformément à l'arrêté du 12 juin 2018, un service sanitaire est mis en place et sera validé en tant qu'UE du tronc commun lors du 1^{er} semestre (cf tableau p.16).

Chaque UE ou stage a une valeur en crédits ECTS (European Credit Transfer System) et correspond au nombre d'heures de travail (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travail personnel, activité clinique) que l'étudiant doit fournir pour obtenir son UE/stage. Chaque semestre est affecté de 30 ECTS.

Validation des UE du tronc commun

UE DU TRONC COMMUN : voir Tableaux 1 et 2 (pages 16-18).

Les UE sont composées d'un ou plusieurs Éléments Constitutifs (EC ou matières). Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Validation d'un semestre

Les UE (affectées de leurs coefficients) sont non compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre. Les EC (affectés de leurs coefficients) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE.

La validation d'un semestre requiert deux conditions :

- 1- La moyenne de chaque UE du semestre doit être au moins égale à 10/20
- 2- aucune note (Épreuve finale ou Moyenne de notes de contrôles continus) des éléments constitutifs (EC) des UE ne doit être inférieure à 6/20 pour les épreuves écrites et 8/20 pour les épreuves pratiques. Une note éliminatoire annule le processus de compensation à l'intérieur d'une UE.

Un semestre est définitivement acquis dès lors que le candidat a obtenu la moyenne (au moins 10/20) à toutes les UE sans note éliminatoire.

La compensation n'est pas possible entre les deux semestres d'une même année d'étude.

Session de rattrapage (2^{ème} session)

Si la moyenne obtenue à une ou plusieurs UE d'un semestre est inférieure à 10/20, (moyenne des différents EC affectés de leurs coefficients) à la 1^{ère} session, l'étudiant doit repasser, lors de la 2^{ème} session, toutes les UE non validées, et au sein de celles-ci, tous les EC non validés (notes <10/20).

Si l'étudiant obtient pour un EC d'une UE du semestre une note inférieure à 6/20 pour les épreuves théoriques et 8/20 pour les épreuves pratiques, quelle que soit la moyenne obtenue à l'UE concernée l'étudiant doit repasser en 2^{ème} session, tous les EC concernés non validés (notes <10/20).

Pour chaque EC ou matière d'une UE, toute note égale ou supérieure à 10/20 obtenue en 1^{ère} session aux épreuves théoriques, pratiques, ou cliniques est conservée pour la 2^{ème} session.

Validation des UEs libres ou librement choisies

Les étudiants doivent avoir validé au minimum 4 ECTS d'UE libres ou librement choisies à la fin de la 4^{ème} année. La validation est prononcée par le Directeur de l'UFR sur avis du responsable de l'UE. La non validation de tout ou partie de ces 4 crédits ECTS n'entraîne pas le redoublement de la quatrième année mais implique une validation des crédits manquants au plus tard en fin de 5^{ème} année.

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU)

La formation intègre, conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014, l'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (**AFGSU**) qui comprend un enseignement théorique et pratique obligatoire.

L'AFGSU niveau 2 doit être validée avant l'entrée en TCC, c'est-à-dire avant le S11.

L'Enseignement « AFGSU » dispensée en S7 prépare à l'AFGSU niveau 2. Si un étudiant n'a pas validé l'AFGSU en S7, cette attestation pourra être préparée en S9.

VALIDATION DU STAGE CLINIQUE

1^{ère} session

La validation du stage clinique est réalisée en fin d'année universitaire lors du jury de 1^{ère} session du 2^{ème} semestre. La validation du stage clinique est prononcée par le jury au vu des avis formulés par le chef du service d'odontologie du CHU et par les responsables d'UF cliniques dudit service.

Pour être admis au stage clinique, l'étudiant doit satisfaire à trois conditions :

- 1 - obtenir la validation du stage clinique du 1^{er} semestre
- 2 - satisfaire dans chaque module clinique aux critères de validation du 2^{ème} semestre
- 3 – Obtenir l'avis favorable du Chef de service après avis de la surveillante et/ ou des enseignants. Pour cet avis, sont notamment pris en compte :
 - l'assiduité du stagiaire à l'ensemble de ses vacances cliniques et en particulier celles d'intérêt général (administration, aide au fauteuil, laboratoire de prothèse, stérilisation),
 - sa compétence clinique,
 - son comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante et d'une façon générale, son respect des règles de fonctionnement du service.

La non validation de l'une de ces trois conditions entraînera la non validation du stage clinique.

2^{ème} session

L'étudiant qui n'a pas été admis à la 1^{ère} session (décision du jury clinique) doit effectuer un stage complémentaire. Ce stage complémentaire permet à l'étudiant d'acquérir le nombre d'actes requis et de satisfaire aux critères de validation du stage clinique.

Stage Clinique du SEMESTRE 1

Lors du 1^{er} semestre, les étudiants participent à des vacances cliniques d'aides opératoires. La présence à ces vacances est obligatoire. L'existence de plus de trois absences injustifiées peut entraîner la non validation du stage clinique.

Les étudiants devront réaliser pendant cette période 6 actes ou parties d'actes avec l'accord de l'enseignant et sous la supervision de celui-ci ou d'un étudiant de TCC (éventuellement DFASO2 selon les effectifs). Selon les disciplines, l'activité des étudiants de 4^{ème} année est suivie grâce à un livret individuel papier ou une activité devoir sur la plateforme pédagogique de l'Université Clermont-Auvergne (Moodle) indiquant les actes ou parties d'actes réalisés, ou par le bilan des actes saisis dans le logiciel de gestion de l'activité hospitalière.

L'objectif est que l'étudiant de 4^{ème} année soit capable en fin de S1 de se comporter dans le service d'odontologie de façon autonome (gestion du matériel, connaissance du système administratif et du logiciel d'informations de l'activité de soins, organisation des soins) et de réaliser quelques actes simples.

L'activité clinique des étudiants sera donc appréciée en tenant compte notamment de :

- la présence, la participation active de l'étudiant aux vacations d'aide cliniques
- la réalisation de minimum 6 actes ou parties d'actes différents, validées par un enseignant responsable.
- une auto-évaluation de l'étudiant dans la discipline de prothèse permettant de montrer qu'il a acquis les compétences techniques et administratives nécessaires pour prendre en charge un patient au cours du second semestre (rédaction d'un devis, connaissance du matériel et des matériaux...)

Ces éléments d'appréciation doivent être transmis par l'étudiant au plus tard le 21 décembre 2018.

Un bilan informatif pourra être réalisé à la fin du 1^{er} semestre avec transmission d'une appréciation à l'étudiant.

LISTE DES ACTES REALISABLES PAR LES ETUDIANTS DE DFASO1/1^{ER} SEMESTRE

- Evaluation et motivation à l'hygiène, conseils préventifs
- réalisation d'une partie du détartrage
- réalisation d'un bilan clinique
- prise de radiographies
- réalisation d'empreintes
- participation à une étape de réalisation d'une prothèse (laboratoire)
- réalisation d'une préparation et/ou d'une provisoire pour couronne unitaire
- pose d'une matrice avant obturation
- détermination d'une longueur de travail
- réalisation d'un curetage dentinaire
- pose de champ opératoire (digue)
- réalisation d'une anesthésie locale
- réalisation d'une obturation simple (restauratrice, endodontie)

NB : Les points correspondants aux actes réalisés par les 4^{èmes} années seront attribués à l'étudiant(e) de TCC ou DFASO2 responsable du patient et présent en tant qu'assistant lors de leur réalisation.

Stage Clinique du SEMESTRE 2

Chaque discipline clinique (sauf celle de Chirurgie buccale) définit un nombre de points par acte effectué. La cotation des interventions ou des différents actes cliniques est jointe en annexe pour chaque module clinique (pages 14-15). Dans la discipline de Chirurgie buccale, il n'y a pas de points attribués mais un certain nombre d'actes doivent être réalisés (voir ci-dessous). Pour être homologués, les travaux doivent être vérifiés en présence du patient, portés sur un bon de validation ou un carnet de stage, lors de chaque intervention, et signés par un enseignant de la discipline clinique intéressée le jour même. La prise en compte des actes effectués aura lieu le 17 mai 2019 (1^{ère} session) et le 26 juillet 2019 (2^{ème} session). Ces décomptes permettent de désigner les étudiants ayant obtenu le minimum d'actes requis pour chaque module et les étudiants qui n'ont pas obtenu le minimum d'actes requis dans un ou plusieurs modules.

Validations par module clinique (2^{ème} semestre, 1^{ère} et 2^{ème} session)

OC/Endo

Quota minimum d'actes : 250 points réalisés en tant qu'opérateur

La validation du module implique : 1°) la validation qualitative de 2 actes cliniques (un acte d'endodontie et un acte de restauratrice sur dent pulpée s'intégrant dans le plan de traitement global du patient) ; et 2°) la remise du portfolio d'endodontie à la date de prise en compte des actes validés (17 mai 2019).

Ce nombre d'actes validés et la remise du Portfolio d'endodontie peuvent être complétés pour la 2^{ème} session (26 juillet 2019).

La validation des actes se fait sur avis du tuteur. Pour être validé, l'acte après avoir été proposé comme tel, doit s'intégrer dans le plan de traitement global du patient et être contrôlé par le ou les évaluateur(s) à chaque étape. Il ne doit donner lieu à aucune correction et être réalisé dans le respect absolu des règles d'hygiène.

Le temps maximum autorisé pour la réalisation de ces actes ne doit pas dépasser une vacation de 3 heures sauf pour les reprises de traitement endodontique pour lesquelles 2 ou 3 vacations sont tolérées sur avis du tuteur.

Chirurgie orale

Les étudiants doivent réaliser les actes suivants :

- 7 avulsions simples
- 10 aides opératoires au fauteuil
- 2 actes validés

Un carnet de présence est mis en place (3 absences non justifiées = non validation; participation active validée ou non à la fin de chaque vacation, 3 absences de participation = non validation)

Tous les enseignants du service peuvent participer à l'encadrement de ces actes sauf pour les actes validés qui devront obligatoirement être réalisés avec un enseignant intégré dans la discipline de Chirurgie Orale (cf charte « **nouveau fonctionnement en chirurgie orale** » disponible sur la plateforme pédagogique « Cours en ligne » de l'Université rubrique Scolarité virtuelle).

Ces 2 actes validés (avulsions simples) seront notés pour 50% sur la justification (indications, contre-indications etc...) et sur la préparation à l'acte (prémédication éventuelle, matériel prévu médication post opératoire envisagée, suivi possible etc...) et pour 50% sur l'exécution de l'acte (comportement face au patient, réalisation de l'anesthésie, gestuelle opératoire etc...)

Parodontologie

Les étudiants doivent réaliser au cours de l'année au minimum 150 points. La cotation en points des différents actes est donnée page 14 de ce document.

A noter que tous les actes réalisés par l'étudiant dans cette discipline devront être notés sur un carnet de stage et signés par un enseignant. De plus, il sera demandé aux étudiants de compléter ce bilan écrit par une requête ODS (logiciel de gestion du service hospitalier)

En outre, les étudiants devront présenter au cours de leur sixième année (Troisième Cycle Court) un cas clinique qui montrera le suivi parodontal de l'un de leurs patients pendant au minimum un an. Ce cas peut donc être initié dès la quatrième année.

Prothèses

La validation du module clinique de prothèse implique :

- 1) La réalisation d'une fiche d'analyse réflexive concernant un acte prothétique réalisé au cours du stage clinique et qui devra être rendue **au plus tard le 30 avril 2019**.
- 2) La validation qualitative de quatre actes cliniques :
 - Une prothèse amovible partielle
 - Une réparation et
 - Deux éléments de prothèse fixée à savoir une couronne et un inlay-core ou deux couronnes ou un bridge trois éléments (hors CFAO)

Pour être validés, les actes doivent être vérifiés en présence du patient et portés sur un bon de validation ou un carnet de stage signé par l'enseignant tuteur de l'étudiant lors de la série clinique de prothèse. Ainsi, ne pourront être pris en compte que les actes signés par l'enseignant tuteur de

l'étudiant (tel que défini dans le tableau de service) sauf dans le cadre de la prothèse CFAO, de la réparation et de la prothèse amovible partielle ou complète posée immédiatement après des avulsions. Pour ces trois actes, le bon de validation pourra être signé par un enseignant de la discipline prothétique, un enseignant de la permanence de soins ou par l'enseignant ayant supervisé la réalisation des avulsions

- 3) Un oral de validation des acquis qui a lieu à la fin du semestre et qui consistera à commenter l'activité clinique de l'étudiant et la fiche d'analyse réflexive.

La validation du stage clinique de prothèses tiendra également compte de l'assiduité, de la disponibilité, de l'attitude générale en particulier vis à vis des patients, de l'hygiène et de la tenue de l'étudiant.

En cas de non validation du stage clinique de prothèse en 1^{ière} session, les actes cliniques pourront être complétés en seconde session. Pour les étudiants qui n'auraient pas validé l'oral de validation de 1^{ière} session, un second oral sera organisé.

Les actes supplémentaires effectués compteront pour la validation du module clinique « Filières pluridisciplinaires (reconstitutions prothétiques complexes) » de DFASO2.

Les actes suivants :

- Prothèse amovible complète bimaxillaire définitive
- Élément prothétique réalisé grâce à la technologie CFAO (couronne, endocouronne ou onlay)

doivent obligatoirement être réalisés par l'étudiant au cours du DFASO (DFASO1 et/ou DFASO2).

Pour la validation quantitative de DFASO2, le total des points obtenus en DFASO1, après déduction d'une franchise de 600 points, seront reportés pour l'année de DFASO2 (jusqu'à un maximum de 1000 points). Pour calculer le nombre de points attribués à l'étudiant, le coût total en Euros des prothèses réalisées par l'étudiant et payées par les patients sera divisé par un coefficient 2.

A noter que la date d'arrêt de l'envoi des travaux prothétiques au laboratoire est fixée au vendredi 5 juillet 2019.

Validation de la 4^{ème} année (semestres 1 et 2 du DFASO1)

La validation des UE du tronc commun des semestres 1 et 2 et du stage clinique est obligatoire pour pouvoir prétendre à une inscription en 5^{ème} année (DFASO2).

La non validation après la 2^{ème} session d'un ou 2 semestres pour les UE du tronc commun et/ou du stage clinique entraîne le redoublement de la 4^{ème} année des études odontologiques.

Les étudiants doivent en outre avoir validé au minimum 4 ECTS d'UE libres ou librement choisies à la fin de S8. La validation est prononcée par le Directeur de l'UFR sur avis du responsable de l'UE. La non validation de tout ou partie de ces 4 crédits ECTS n'entraîne pas le redoublement de la quatrième année mais implique une validation des crédits manquants au plus tard en fin de 5^{ème} année (S10).

Redoublement

L'étudiant redoublant doit valider les UEs qu'il n'a pas validée(s) précédemment et doit refaire la totalité du stage clinique.

DFASO : 3^{ème} et 4^{ème} semestres de Formation (5^{ème} année)

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement (UE) du tronc commun et des UE libres ou librement choisies dont le volume ne peut excéder 20% du volume horaire global de l'année, le CSCT (Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique), un enseignement conforme au référentiel national du C2I niveau 2 « Métiers de la Santé ». L'enseignement inclut aussi un stage clinique au sein du service d'odontologie du CHU.

Chaque UE ou stage a une valeur en crédits ECTS (European Credit Transfer System) et correspond au nombre d'heures de travail (cours, travaux dirigés, travaux pratiques, travail personnel, activité clinique) que l'étudiant doit fournir pour obtenir son UE/stage. Chaque semestre est affecté de 30 ECTS.

VALIDATION DES UE OBLIGATOIRES

UE DU TRONC COMMUN : voir Tableaux 3 et 4 (pages 19-20).

Les UE sont composées d'un ou plusieurs Éléments Constitutifs (EC ou matières). Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Validation d'un semestre

Les UE (affectées de leurs coefficients) sont non compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre. Les EC (affectés de leurs coefficients) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE.

La validation d'un semestre requiert deux conditions :

- 1-La moyenne de chaque UE du semestre doit être au moins égale à 10/20
- 2- aucune note (Épreuve finale ou Moyenne de notes de contrôles continus) des éléments constitutifs (EC) des UE ne doit être inférieure à 6/20 pour les épreuves écrites et 8/20 pour les épreuves pratiques. Une note éliminatoire annule le processus de compensation à l'intérieur d'une UE.

Un semestre est définitivement acquis dès lors que le candidat a obtenu la moyenne (au moins 10/20) à toutes les UE sans note éliminatoire.

La compensation n'est pas possible entre les deux semestres d'une même année d'étude.

Session de rattrapage (2ième session)

Si la moyenne obtenue à une ou plusieurs UE d'un semestre est inférieure à 10/20, (moyenne des différents EC affectés de leurs coefficients) à la 1ère session, l'étudiant doit repasser, lors de la 2^{ème} session, toutes les UE non validées, et au sein de celles-ci, tous les EC non validés (notes <10/20).

Si l'étudiant obtient pour un EC d'une UE du semestre une note inférieure à 6/20 pour les épreuves théoriques et 8/20 pour les épreuves pratiques, quelle que soit la moyenne obtenue à l'UE concernée l'étudiant doit repasser en 2^{ème} session, tous les EC concernés non validés (notes <10/20).

Pour chaque EC ou matière d'une UE, toute note égale ou supérieure à 10/20 obtenue en 1ère session aux épreuves théoriques, pratiques, ou cliniques est conservée pour la 2^{ème} session.

VALIDATION DU CERTIFICAT DE SYNTHESE CLINIQUE ET THERAPEUTIQUE (CSCT)

Le CSCT est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants au cours des deux premiers cycles d'études et leur capacité à synthétiser les connaissances acquises. Il évalue la capacité de l'étudiant à résoudre les problèmes qui se poseront à lui au cours de son futur exercice ainsi que la maîtrise du diagnostic et des différentes propositions thérapeutiques.

La façon dont l'étudiant résout un cas clinique complexe, c'est-à-dire comment il prend en charge dans sa globalité un patient (anamnèse, diagnostics possibles, diagnostics différentiels, proposition thérapeutique et entreprise des soins odontologiques nécessaires) sera évaluée au cours d'une épreuve écrite d'une durée de 3h lors de la 1^{ère} session d'examen du second semestre.

Le jury pluridisciplinaire délibère dans la composition suivante :

- Le Doyen ou son représentant
- Le Chef de service d'odontologie ou son représentant
- Un représentant de chacune des disciplines suivantes : ODF, Odontologie pédiatrique, Parodontologie, Chirurgie buccale, Odontologie restauratrice/Endodontie, Prothèse ainsi qu'un représentant des sciences dites fondamentales.

Conformément à l'article 12 de l'arrêté portant organisation des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie dentaire (8 avril 2013), deux sessions sont organisées. Les modalités de l'épreuve de seconde session sont similaires à celles de 1^{ière} session (épreuve écrite de 3 heures).

VALIDATION DU C2i niveau 2 METIERS DE LA SANTE

Le cursus intègre la formation au C2i niveau 2 : Métiers de la santé. Ce Certificat Informatique et Internet Professionnel atteste de la maîtrise de l'étudiant de l'exploitation de la micro-informatique dans l'exercice professionnel. L'enseignement comprend 7 h d'enseignements dirigés et il est validé par une épreuve pratique sur le logiciel LOGOS. Si le C2i niveau 2 n'est pas validé en 1^{ère} session, une deuxième session est organisée

VALIDATION DU STAGE CLINIQUE

1^{ère} session

La validation du stage clinique est réalisée en fin d'année universitaire lors du jury de 1^{ère} session du 2^{ème} semestre. Cependant, un bilan informatif pourra être réalisé à la fin du 1^{er} semestre avec transmission d'une appréciation à l'étudiant. La validation du stage clinique est prononcée par le jury au vu des avis formulés par le chef du service d'odontologie du CHU et par les responsables d'UF clinique dudit service.

Pour être admis au stage clinique, l'étudiant doit satisfaire à trois conditions :

- 1- atteindre le quota global fixé à 4800 points
- 2- satisfaire dans chaque module à orientation clinique aux critères de validation
- 3- obtenir l'avis favorable du Chef de service après avis de la surveillante et/ ou des enseignants. Pour cet avis, sont notamment pris en compte :
 - l'assiduité du stagiaire à l'ensemble de ses vacations cliniques et en particulier celles d'intérêt général (administration, aide au fauteuil, stérilisation),
 - sa compétence clinique,
 - son comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante et d'une façon générale, son respect des règles de fonctionnement du service.

La non validation de l'une de ces trois conditions entraînera la non validation du stage clinique.

Chaque discipline clinique définit un nombre de points par acte effectué. La cotation des interventions ou des différents actes cliniques est jointe en annexe pour chaque module clinique (pages 14-15). A noter que pour valider son activité dans la discipline « Chirurgie buccale, pathologie et

thérapeutique », l'étudiant doit réaliser un certain nombre d'actes décrits ci-dessous. Cependant, l'activité dans cette discipline devant participer au calcul du quota global de l'étudiant, des points seront attribués ensuite aux actes réalisés et ajoutés à ce quota (cf pages 14-15)

Pour être homologués, les travaux doivent être vérifiés en présence du patient, et selon les disciplines, soit être portés sur un bon de validation ou un carnet de stage, lors de chaque intervention, et signés par un enseignant de la discipline clinique intéressée le jour même, soit être issus du relevé d'activité par le logiciel de gestion de l'activité hospitalière. La prise en compte des actes effectués aura lieu le 17 mai 2019 (1^{ère} session) et le 26 juillet 2019 (2^{ème} session). Ces décomptes permettent de désigner les étudiants ayant obtenu le minimum d'actes requis pour chaque module et les étudiants qui n'ont pas obtenu le minimum d'actes requis dans un ou plusieurs modules.

Validations par module clinique (1^{ère} et 2^{ème} sessions)

Pathologie et thérapeutique de l'organe dentaire (OC/endo)

Trois conditions sont requises pour la validation du module :

1°) Quota minimum d'actes : 650 points

2°) Validation obligatoire qualitative des 5 actes suivants :

- 2 traitements ou retraitements endodontiques dont au moins 1 sur molaire
- 2 restaurations coronaires sur molaires ou prémolaires pulpées avec reconstitution du point de contact : composite, amalgame ou inlay onlay
- 1 restauration d'incisive ou de canine par composite de 2 faces, 3 faces ou plus, ou d'1 ou 2 angles

3°) Remise du Portfolio d'endodontie à la date de remise des actes validés (17 mai 2019).

Le quota, le nombre d'actes validés et la remise du Portfolio d'endodontie peuvent être complétés pour la 2^{ème} session (26 juillet 2019).

Conditions de validation des actes : La prise en compte des actes validés débute à partir de la rentrée universitaire. Pour être validé, l'acte après avoir été proposé comme tel, doit être contrôlé par le ou les évaluateur(s) à chaque étape et doit être intégré à un plan de traitement global dont la présentation par l'étudiant est une condition de la validation de l'acte. Il ne doit donner lieu à aucune correction et être réalisé dans le respect absolu des règles d'hygiène. Le temps maximum autorisé pour la réalisation de ces actes ne doit pas dépasser une vacation de 3 heures sauf pour les reprises de traitement endodontique sur molaires pour lesquelles 2 vacations sont tolérées sur avis du praticien d'encadrement.

La validation clinique tient également compte de l'appréciation par les praticiens d'encadrement :

- 1) du volume d'activité de l'étudiant
- 2) de l'assiduité aux vacations cliniques et de la disponibilité de l'étudiant
- 3) du comportement général vis-à-vis du personnel et des patients du centre de soins
- 4) du respect permanent des règles d'hygiène et de fonctionnement du centre de soins

Les actes validés sont mentionnés en tant que « actes pédagogiques » sur le logiciel d'information médicale du service d'odontologie et validés par un enseignant de la discipline.

Pathologie et thérapeutique médicale (Chirurgie orale)

Les étudiants doivent réaliser les actes suivants :

- 12 avulsions simples
- 2 avulsions complexes (alvéolectomie / séparation de racines/molaire maxillaire ou mandibulaire au paradonte intègre) ou chirurgie complexe (énucléation kystique, freinectomie, régularisation de crête, dent incluse/enclavée etc...)
- 3 actes validés
- 4 aides opératoires "salle blanche"
- Présentation d'un cas clinique iconographié encadrée par un enseignant de la sous-section

Tous les enseignants du service peuvent participer à l'encadrement de ces actes sauf pour les actes validés qui devront obligatoirement être réalisés avec un enseignant intégré de la sous-section de Pathologie et Thérapeutique (cf charte « **nouveau fonctionnement en chirurgie orale** » disponible sur la plateforme pédagogique « Cours en ligne » de l'Université rubrique Scolarité virtuelle).

Ces 3 actes validés seront notés pour 50% sur la justification (indications, contre-indications etc...) et sur la préparation à l'acte (prémédication éventuelle, matériel prévu médication post opératoire envisagée, suivi possible etc...) et pour 50% sur l'exécution de l'acte (comportement face au patient, réalisation de l'anesthésie, gestuelle opératoire etc...).

Les points alloués aux actes (cf Codification et cotation des actes p.14) participent au Quota global mais ne sont pas nécessaires pour valider le module.

Filières pluridisciplinaires (Reconstitutions prothétiques complexes)

La validation du module clinique de prothèse implique :

- 1) La réalisation d'un quota minimum d'actes représentant 3000 points. Pour calculer le nombre de points attribués à l'étudiant, le coût total en Euros des prothèses réalisées par l'étudiant et payées par les patients sera divisé par un coefficient 2. A noter que la date d'arrêt de l'envoi des travaux prothétiques au laboratoire est fixée au vendredi 5 juillet 2019.
- 2) La réalisation d'une prothèse amovible complète bimaxillaire définitive et d'un élément prothétique réalisé grâce à la technologie CFAO (couronne, endocouronne ou onlay) au cours du DFASO (1 et 2)

Pour être validés, les actes doivent être vérifiés en présence du patient et portés sur un bon de validation ou un carnet de stage signé par l'enseignant tuteur de l'étudiant lors de la série clinique de prothèse. Ainsi, ne pourront être pris en compte que les actes signés par l'enseignant tuteur de l'étudiant (tel que défini dans le tableau de service) sauf dans le cadre de la prothèse CFAO, de la réparation et de la prothèse amovible partielle ou complète posée immédiatement après des avulsions. Pour ces trois actes, le bon de validation pourra être signé par un enseignant de la discipline prothétique, un enseignant de la permanence de soins ou par l'enseignant ayant supervisé la réalisation des avulsions

- 3) Un oral de validation des acquis qui a lieu à la fin du 1^{er} semestre et qui consistera à commenter l'activité clinique de l'étudiant et évaluer la tenue des dossiers médicaux, les connaissances théoriques et pratiques ainsi que les compétences cliniques.

En cas de non validation du stage clinique de prothèse en 1^{ère} session, les actes cliniques pourront être complétés en seconde session. Pour les étudiants qui n'auraient pas validé l'oral de validation de 1^{ère} session, un second oral sera organisé.

La validation qualitative du stage clinique de prothèses tiendra également compte de l'assiduité, de la disponibilité, de l'attitude générale en particulier vis à vis des patients, de l'hygiène et de la tenue de l'étudiant.

Filières pluridisciplinaires (Parodontologie)

Les étudiants doivent réaliser au minimum 250 points. La cotation en points des différents actes est donnée page 14 de ce document.

A noter que tous les actes réalisés par l'étudiant dans cette discipline devront être notés sur un carnet de stage et signés par un enseignant. De plus, il sera demandé aux étudiants de compléter ce bilan écrit par une requête ODS (logiciel de gestion du service hospitalier)

En outre, les étudiants devront présenter au cours de leur sixième année (Troisième Cycle Court) un cas clinique qui montrera le suivi parodontal de l'un de leurs patients pendant au minimum un an. Ce cas, si cela n'a pas été déjà fait l'année précédente, doit être préparé lors de cette année.

Filières pluridisciplinaires (Permanence des Soins)

L'étudiant en DFASO2 travaille en binôme avec un étudiant de 6^{ème} année pendant les vacances de Permanence des Soins. La présence à ces vacances est obligatoire.

L'activité clinique sera validée par un jury composé de praticiens de Permanence des Soins. Seront pris en compte pour chaque étudiant les absences non justifiées et les retards (éléments saisis par les praticiens sur un fichier protégé). Lors de la prise en charge d'un patient, l'étudiant se servira de la fiche d'aide au diagnostic et au choix thérapeutique afin de l'aider. Sur un carnet individuel, il notera le nom du patient pris en charge, le diagnostic validé par le praticien et la thérapeutique mis en place. Une feuille du carnet sera dédiée à chaque patient pris en charge et cette prise en charge ne sera validée qu'après signature du praticien de Permanence de Soins. Un minimum de 20 prises en charge en tant qu'opérateur et 10 en tant qu'assistant est requis par étudiant pour valider l'activité clinique

Thérapeutique pédodontique (Pédodontie)

Le minimum d'actes cliniques requis est de 150 points. La validation qualitative du stage clinique sera également prise en compte (assiduité, disponibilité, attitude générale en particulier vis à vis des patients, hygiène et tenue...)

A noter qu'au cours du 1^{er} semestre, les étudiants de DFASO2 seront en binôme avec un étudiant de TCC qui sera opérateur. Ce dernier pourra au cours du semestre déléguer progressivement certains actes à l'étudiant de DFASO2 sous condition de l'accord de l'enseignant tuteur

Soins spécifiques

Présence obligatoire pendant une journée en consultation de soins spécifiques (1^{er} ou 2^{ème} semestre), impliquant de compléter une fiche d'observation clinique. Une absence non justifiée à cette journée entraînera la non validation du stage clinique

Validation du quota global d'activité

Le quota global est calculé en additionnant les points acquis dans chaque module clinique. Il doit être au minimum de 4800 points. **Le quota global ne peut être validé que si chaque minimum de points requis est atteint dans les modules cliniques**

La validation des UEs librement choisies suivantes permet l'attribution aux étudiants concernés de points supplémentaires pour leur quota global :

- UE Soins spécifiques : 250 points
- UE MBD pédiatrique : 125 points
- UE Implantologie : 350 points

2^{ème} session

L'étudiant qui n'a pas été admis à la 1^{ère} session (décision du jury clinique) doit effectuer un stage complémentaire. Ce stage complémentaire permet à l'étudiant d'acquérir le nombre d'actes requis et de satisfaire aux critères de validation du stage clinique.

Validation de la 5^{ème} année (semestres 3 et 4 du DFASO)

La validation des semestres 3 et 4 du DFASO (UE du tronc commun, CSCT et stage clinique) est indispensable pour pouvoir prétendre à une inscription en Troisième cycle court (TCC). La non validation des UE du tronc commun d'un (ou deux) semestre(s) après la 2^{ème} session ainsi que la non validation du CSCT et/ou du stage clinique entraînent le redoublement de la 5^{ème} année des études odontologiques. La validation du DFASO (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques) implique en outre la validation de 8 ECTS d'UE libres ou librement choisies et la validation du C2I niveau 2 Métiers de la santé.

Redoublement

L'étudiant redoublant doit valider les UE et/ou le CSCT et/ou le C2I niveau 2 Métiers de la santé qu'il n'a pas validé(s) précédemment et doit refaire la totalité du stage clinique.

A noter que les étudiants en DFASO2 pourront être amenés à effectuer un stage dans les laboratoires de recherche de l'UFR dans le cadre de la préparation à la rédaction de leur thèse d'exercice.

CODIFICATION ET COTATION DES ACTES

PARODONTOLOGIE

- Détartrage unimaxillaire : 10 points
- (détartrage deuxième arcade dans la séance 5 points)
- Aide opératoire : 10 points
- Surfaçage : 10 points par sextant
(soit 60 points pour un surfaçage bimaxillaire)
- Lambeau simple réalisé seul(e) : 20 points
- Gingivectomie réalisée seul(e) : 20 points
- Distal wedge réalisé seul(e) : 20 points
- Elongation coronaire réalisée seul(e) : 20 points
- Freinectomie réalisée seul(e) : 20 points
- Lambeau plus complexe réalisé seul(e) : 30 points
- Amputation radiculaire réalisée seul(e) : 40 points
- Greffe conjonctive/épithélio-conjonctive avec enseignant : 40 points

PEDODONTIE

- 1) Le nombre de points attribués par acte suit l'ancienne NGAP
- 2) Des points peuvent être attribués pour des aides opératoires : selon la difficulté de l'acte effectué, le nombre de points attribués peut aller de 5 à 30 points
- 3) Des bonus peuvent également être attribués (de 5 à 30 points supplémentaires) si l'étudiant fait preuve d'expertise dans le domaine de la prise en charge comportementale

CHIRURGIE ORALE, PATHOLOGIE ET THERAPEUTIQUE

Pour valider son activité dans la discipline « Chirurgie buccale, pathologie et thérapeutique », l'étudiant de DFASO1 ou DFASO2 doit réaliser un certain nombre d'actes décrits plus haut. Cependant, lors de l'année de DFASO2, l'activité dans cette discipline devant participer au calcul du quota global de l'étudiant, des points seront attribués aux actes réalisés et ajoutés au calcul du quota global selon le barème suivant :

- 1) Extraction d'une dent : 16 points
- 2) Extraction de plusieurs dents au cours d'une même séance
 - la première : 16 points
 - chacune des suivantes : 8 points
- 3) Extraction d'une dent par alvéolectomie et/ou avec séparation de racines : 16 points
- 4) Extraction d'une dent incluse et enclavée : 40 points
- 5) Extraction d'une canine incluse : 50 points
- 6) Extraction d'un odontoïde ou d'une dent surnuméraire inclus ou enclavés : 40 points
- 7) Extraction d'une dent en désinclusion (couronne sous-muqueuse) : 20 points
- 8) Germectomie
 - de dent de sagesse : 40 points
 - d'une autre dent : 20 points
- 9) Curetage périapical (avec ou sans résection apicale, traitement endodontique non compris) : 15 points
- 10) Exérèse chirurgicale d'un kyste
 - de petit volume par voie alvéolaire : 15 points
 - étendu nécessitant une trépanation osseuse : 30 points
 - étendu à un segment important du maxillaire ou de la mandibule : 50 points
- 11) Frénectomie labiale ou linguale : 10 points
- 12) Régularisation de crête étendue à une hém arcade ou de canine à canine : 15 points
- 13) Régularisation de crête étendue à toute l'arcade : 30 points
- 14) Assistance opératoire en salle blanche: 10 points
- 15) Autres interventions : consultez un enseignant de la sous-section

PROTHESES

Le coût total en Euros des prothèses réalisé par l'étudiant et payé par les patients sera divisé par un coefficient 2 pour calculer le nombre de points attribués à l'étudiant. A noter que des points seront attribués si toutes les étapes prothétiques ont été réalisées par l'étudiant mais que la prothèse n'a pas été payée par le patient, ceci à discrétion du praticien qui a encadré le travail.

ODONTOLOGIE CONSERVATRICE, ENDODONTIE

Le quota d'OCE est issu du relevé d'activité de l'étudiant par le logiciel de gestion de l'activité hospitalière du service. Pour pouvoir être comptabilisés dans le quota d'OCE, les actes d'OCE doivent être validés par un enseignant d'OCE. Les actes d'imagerie rétro-alvéolaires liés à un acte d'OCE sont comptabilisés dans le quota d'OCE. Les panoramiques et Cône Beam sont comptabilisés dans le quota global. Ne sont pris en compte pour composer le quota d'OCE que les actes réalisés par l'étudiant identifié comme « encadré 1 ». Les actes d'endodontie ne seront comptabilisés dans le quota de l'étudiant qu'à condition que la fiche de Traitement Endodontique soit complétée et validée par l'enseignant ayant suivi le cas.

Les points attribués à chaque acte d'OCE sont précisés dans le tableau ci-dessous. Les Inlays-Onlays, en composite ou en céramique sont comptés dans le quota d'OCE si leur préparation et leur réalisation ont été entièrement suivies par un enseignant d'OCE. Les endo-couronnes et les facettes ne sont pas comptabilisées dans le quota d'OCE, même lorsque ces actes ont été validés par un enseignant d'OCE.

Actes d'OCE	Points
Scellement prophylactique ou thérapeutique des sillons par dent	7
Application topique fluorée Duraphat	5
Coiffage pulpaire direct	5
Coiffage pulpaire indirect	0
Consultation 1 ^{ère} fois, complète avec schéma dentaire et plan de traitement	10
Restauration 1 face sans base (CVI, amalgame ou composite)	7
Restauration 2 faces sans base (CVI, amalgame ou composite)	12
Restauration 3 faces sans base (CVI, amalgame ou composite)	17
Base intermédiaire en CVI	5
Restauration d'une dent par COIFFE PREFORMEE, SANS ancrage radiculaire, à visée définitive	17
Inlay/onlay composite (ds quota OCE si encadré par OCE)	39
Inlay/onlay céramiques (ds quota OCE si encadré par OCE)	68
Reconstitution corono-radiculaire par matériau inséré en phase plastique avec ancrage radiculaire	33
Eclaircissement non vital	40
Eclaircissement vital (par arcade)	40
Pulpotomie thérapeutique sur dent permanente	14
Traitement endodontique incisive/canine	14
Traitement endodontique prémolaire	20
Traitement endodontique molaire	34
Reconstitution pré-endodontique simple	6
Reconstitution pré-endodontique complexe	12
Dépose de couronne, bridge et ancrage radiculaire	12
Radiographie intrabuccale rétroalvéolaire et/ou rétrocoronaire d'un secteur de 1 à 3 dents contigües	6
Radiographie intrabuccale rétroalvéolaire et/ou rétrocoronaire de X secteurs distincts de 1 à 3 dents contigües	6+(X*3)
Radiographies intrabuccales rétroalvéolaires sur un secteur de 1 à 3 dents contigües pré-interventionnelle et péri-interventionnelle avec radiographie finale pour un acte thérapeutique d'endodontie	12
Aide opératoire ou assistance en consultation directe ou au bloc opératoire (selon acte ou activité de l'étudiant, évaluée par l'enseignant) pour les étudiants agissant hors-module optionnel.	10 à 50 points

Tableau 1 : DFASO1 1^{er} semestre

UE	ECTS	Coeff G	Coeff I	Répartition			Validation 1 ^{ère} session				Validation 2 ^{ème} session				Responsable
							théorique		pratique		théorique		Pratique		
				C.M	E.D	TP	épreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	
Pathologie, thérapeutique médicale 3 – 1^{ère} partie Médecine/ Chirurgie buccale Chirurgie parodontale	5	5	2 1	12h 12h	20h 6h	4h	EF 1h EF 1h	2	P ¹	0,5	EF 1h EF 1h	2	EF2h	0,5	L DEVOIZE C. DESCHAUMES R. PIRES
Pathologie, thérapeutique de l'organe dentaire clinique OCE OC/Endo	3	3	1	15h	3h	16h	EF 1h ²	4	CC ³ +EF 2h	1	EF 1h ²	4	CC ³ +EF 2h	1	M HENNEQUIN
Thérapeutique de l'édentement 2- 1^{ère} partie PAC niveau 2 Prothèse complexe - CFAO Occlusodontie	6	6	2 1 1	5h 6h 8h	5h	20h 11h 6h	EF 1h EF1h EF 1h	1 4	EF EF	1 1	EF ou Oral15min (4) EF ou Oral15min (4) EF1h	1 4	EF3h EF 3h	1 1	J.L VEYRUNE G. BONNET D. COMPAGNON
Vie professionnelle, Santé Publique 1 Ethique, déontologie Psychologie Soins spécifiques	4	4	2 1 1	10h 4h	24h 2h		EF 1h CC80% +EF1h D ⁵				EF 1h CC50% +EF1h EF 1h ⁶				E MACHAT P PIONCHON D. FAULKS
Orthopédie dento-faciale 2 Diagnostic, thérapeutique	2	2			18h				EF 1h				EF 1h		D. SOULIER PEIGUE
Service sanitaire Formation inter-professionnelle Action Pratique (optionnelle 2018-2019) ⁹	2	2			20h		CC ⁷				EF 30 min ⁸				S. TUBERT

Total 22 ECTS pour les enseignements obligatoires + 2 ECTS d'UE libres ou librement choisies + 5 ECTS pour le stage clinique (90h) + 1ECTS préparation AFGSU niveau 2

1: Les TP ne sont évalués que sur la présence de l'étudiant. Une note de 10 sera donnée aux étudiants présents, ceux absents seront considérés comme défailants en 1^{ère} session et devront se présenter en 2nde session.

2 : L'épreuve finale théorique porte sur les cours magistraux et les ED pour la première et la deuxième sessions

3 : Pour l'UE Pathologie et thérapeutique de l'organe dentaire clinique OCE (OC/Endo), il est précisé pour la partie Pratique :

1^{ère} session : La note sur 20 de l'activité préclinique est constituée de la moyenne de deux notes (Contrôles continus écrits et Epreuve pratique finale (2h)). Les épreuves de CC écrits se déroulent sur 15-20 minutes. Elles ne donnent pas lieu à une 2^{ème} session. L'épreuve pratique finale donne lieu à une 2^{ème} session.

2^{ème} session : La note de contrôle continu obtenue en 1^{ère} session est conservée ; une nouvelle épreuve pratique de rattrapage est organisée sous la forme de travaux pratiques.

4 : les modalités et la durée de l'examen de 2^{ème} session seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1^{ère} session. Le choix entre épreuve écrite finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage.

5 : Devoir de synthèse portant sur les contenus des CM et des ED

6 : La deuxième session théorique est relative aux contenus des CM et des ED

7 : L'évaluation de la formation Inter-professionnelle se fera en session 1 sur la présence à plus de 80% des enseignements présentiels et le remplissage de la fiche d'évaluation

8 : L'évaluation de la formation Inter-professionnelle en session 2 consistera en une évaluation des connaissances par QCM

9 : L'action pratique du service sanitaire sera optionnelle pour l'année universitaire 2018-2019 et sera donc proposée dans le cadre des UE librement choisies. Cette action sera obligatoire pour tous les étudiants dès la rentrée 2019-2020

Tableau 2 : DFASO1 2^{ème} semestre

UE	ECTS	Coeff G	Coeff I	Répartition			Validation 1 ^{ère} session				Validation 2 ^{ème} session				Responsable	
							théorique		pratique		théorique		Pratique			
				C.M	E.D	TP	épreuve	Coeff	Epreuve	Coef f	Epreuve	Coeff	Epreuv e	Coeff.		
Pathologie, thérapeutique médicale 3 – 2^{ème} partie Pathologie & Anatomopathologie des pathologies Maxillo-faciales Pathologie muqueuse buccale	3	3	1 1	15h	15h		EF40 min EF1h					EF40 min EF1h			L DEVOIZE	
Pathologie, thérapeutique de l'organe dentaire clinique – S3P Sémiologie, pathologies pulpaire et périapicales	3	3		24h	7h		EF 1h	4	EF 1h ¹	1		EF 1h	4	EF 1h ¹	1	D ROUX PY COUSSON
Thérapeutique pédodontique 1 Pédodontie	4	4		25h		16h	EF1h	3	CC	1		EF1h	3	EF 2h	1	C GREMEAU-R H BESSE
Initiation à la Recherche	3	3		10h	24h		EF1h	1	CC	1		EF 1h	1	EF1 h	1	R DALLEL A ARTOLA

Total 13 ECTS pour les enseignements théoriques et pratiques obligatoires + 2 ECTS d'UE libres + 15 ECTS pour le stage clinique (250h)

1 : L'épreuve finale pratique porte sur le contenu des ED en première et deuxième session

Tableau 3 : DFASO21^{er} semestre

UE	ECTS	Coeff G	Coeff I	Répartition			Validation 1 ^{ère} session				Validation 2 ^{ème} session				Responsable
							théorique		pratique		théorique		Pratique		
				C.M	E.D	TP	épreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff.	
Pathologie, thérapeutique de l'organe dentaire OC complexe	4	4		50h		20h	EF 1h	4	p ¹	1	EF 1h	4	EF 2h ²	1	PY COUSSON
Orthopédie dento-faciale 3 Thérapeutique	2	2		24h			EF 1h				EF 1h				C. BAUER M. EL HELOU D. SOULIER- PEIGUE
Filières pluridisciplinaires 1-1^{ère} partie Permanence de soins Pathologie maxillo-faciale 2 Douleur Soins spécifiques	4	4	1 1 1 1	4h 15h 20h 20h	20h		EF1h30 EF 30 min EF 1h EF1h ³				EF1h30 EF 30 min EF 1h EF 1h ³				D. COMPAGNON M.HENNEQUIN
Thérapeutique pédo-dentaire 2 Spécificité en odontologie pédiatrique	2	2				30h	EF 1h				EF 1h				H BESSE

Total 12 ECTS pour les enseignements théoriques et pratiques obligatoires + 2 ECTS d'UE libres ou librement choisies + 16 ECTS pour le stage clinique (250h)

1 : Les TP ne sont évalués que sur la présence de l'étudiant. Une note de 10 sera donnée aux étudiants présents, ceux absents seront considérés comme défailants en 1^{ère} session et devront se présenter en 2^{ème} session.

2 : La deuxième session pratique est une épreuve écrite, relative aux contenus des TP.

3 : L'épreuve finale est relative aux contenus des CM et des ED

Tableau 4 : DFASO2 2^{ème} semestre

UE	ECTS	Coeff G	Coeff I	Répartition			Validation 1 ^{ère} session				Validation 2 ^{ème} session				Responsable
							théorique		pratique		théorique		Pratique		
				C.M	E.D	TP	épreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff.	
Filières pluridisciplinaires 1 – 2^{ème} partie Implantologie Chirurgie parodontale	5	5	1	16h	20h	6h	EF 1h30	4	P ¹	1	EF 1h30	4	EF 1h	1	J.L. VEYRUNE Th. DOUILLARD
			1		4h	3h	EF 1h	4	P ¹	1	EF 1h	4	EF 2h	1	
Vie professionnelle et Santé publique 2 Santé publique Soins spécifiques Psychologie	5	5	1	20h	4h		CC				EF 1h				S. TUBERT M.HENNEQUIN
1	14h	CC+EF1h ²	EF1h+30min ³												
1	26h	Présentation cas +EF 1h ⁴	Présentation cas +EF 1h ⁴												

Total 10 ECTS pour les enseignements théoriques et pratiques obligatoires + 2 ECTS d'UE libres + 3ECTS pour le CSCT+ 15 ECTS pour le stage clinique (250h)

1 : Les TP ne sont évalués que sur la présence de l'étudiant. Une note de 10 sera donnée aux étudiants présents, ceux absents seront considérés comme défaillants en 1^{ère} session et devront se présenter en 2nde session.

2 : En première session, la note finale est constituée à 80% de la note de l'épreuve finale relative aux CM et pour 20% de la note de Contrôle continu relative aux ED. En cas d'absence non justifiée à un ED, l'étudiant est considéré comme défaillant pour la 1^{ère} session.

3 : En deuxième session, l'épreuve finale écrite est relative au contenu des CM et des ED. L'épreuve finale est composée de deux parties : une heure sur les CM et 30 minutes sur les ED

4 : 1^{ère} session : une épreuve théorique finale (30%) et une présentation de cas sous forme d'un mémoire écrit (70%). Sur décision de l'enseignant responsable, une épreuve orale individuelle portant sur le mémoire pourra être organisée. 2^{ème} session : une épreuve théorique finale (40%) et une présentation de cas (60%). Sur décision de l'enseignant responsable, une épreuve orale individuelle portant sur le mémoire pourra être organisée.

UE Libres et librement choisies DFASO
Année universitaire 2018/2019

UE Libres

	Conditions	Nombre d'étudiants		Responsable
		UE libre DFASO1	UE libre DFASO2	
SUC (culture) SUAPS (sport)	Sur l'année, UE avec ECTS, présence indispensable	Déterminé par SUAPS/SUC	Déterminé par SUAPS/SUC	SUC SUAPS

UE Librement choisies

DIVERS

	Conditions	Nombre d'étudiants		Responsable
		UE libre DFASO1	UE libre DFASO2	
UE de Master 1	Semestriel 1UE= 40h de cours cf liste des UE de master 1 prendre contact avec le responsable d'UE	Pas de limite	Pas de limite	Responsable UE
TP RUCE	Second semestre Mercredi 18-20h		10 Etudiants	Jean-Christophe DUBOIS Nicolas DECERLE
Anglais	Lecture articles, lecture critique, relations internationales, enseignement personnalisé 2h par semaine/année	TOT 10 (DFASO1)	TOT 10 (DFASO2)	Gaëlle DUCOS
Projet personnel	Faire valider au préalable le projet			Valérie LEROI
Investissement étudiant	Membres du bureau de l'amicale Représentants étudiants au Conseils			Stéphanie TUBERT
Service sanitaire pratique	Action en interdisciplinarité dans les lycées (40h annuelles) Evaluer sur respect des obligations réglementaires + évaluation par le lieu	Pas de limite		Stéphanie TUBERT

	d'accueil+ compte-rendu d'activité. Si non validation en session 1, oral sur une étude de cas			
Préparation internat	Mercredi 13h 15h, Jeudi 15h 17h Présence et passage effectif de l'internat		8 places (et +)	Nicolas DECERLE

CLINIQUE (Annuel)

Soins spécifiques	Consultations toute la semaine Emploi du temps des étudiants en fonction des besoins du service et de la présence des internes 250 points ajoutés au quota global	6	<i>Suivi de DFASO1</i>	Valérie COLLADO/ Denise FAULKS
Douleurs Oro Faciales	Lundi matin, lundi après-midi, mardi matin, mercredi après-midi, vendredi matin 1 étudiant/vac, Priorité si thèse douleur	TOT 4 (DFASO+TCC)	TOT 4 (DFASO+TCC)	Paul PIONCHON Céline MELIN
Module parodontologie	Jeudi après-midi	TOT 12 (DFASO+TCC)	TOT 12 (DFASO+TCC)	Thomas DOUILLARD Nicolas PIOTTE
Digital Denture	Une vacation clinique de 3h/semaine + une vacation de 2h de laboratoire/semaine		TOT 2 (DFASO2+TCC)	Guillaume BONNET Cindy LANCE Jean-Luc VEYRUNE
Implantologie	Sur 2 ans Une journée par semaine 350 points ajoutés au quota global		20	Jean-Luc VEYRUNE Pascal AUROY Christophe DESCHAUMES
ODF	2 à 5 étudiants par demi-journée Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi après-midis	TOT 13 (DFASO1+DFASO2)	TOT 13 (DFASO1+DFASO2)	Delphine SOULIER-PEIGUE Cynthia BAUER
OC/endo	Une demi-journée par semaine en S2 Mardi matin, Mercredi matin, Jeudi matin		6	Pierre-Yves COUSSON Nicolas DECERLE Natacha LINAS
Pédo PS	Mercredi après-midi		TOT 3 (DFASO2+TCC)	Christelle GREMEAU-RICHARD
Hypnose	Mardi après-midi		TOT 2	Sophie BRIONNET Estelle MACHAT
MBD Pédiatrique	Vendredi après-midi 125 points ajoutés au quota global en DFASO2	TOT 4 (DFASO+TCC)	TOT 4 (DFASO+TCC)	Valérie COLLADO
OC/ soins spe	Une demi-journée/ semaine		2	Pierre-Yves COUSSON Nicolas DECERLE
Prothèse numérique	Une demi-journée par semaine	TOT 10 à 15 (DFASO+TCC)	TOT 10 à 15 (DFASO+TCC)	Marion BESSADET Jean Luc VEYRUNE
Odontologie militaire	30h cours en S1 + 30h clinique en S2		5	Sophie DOMEJEAN

MONITORAT TP (Semestriel/Annuel)

Anatomie DFGSO2	Annuel Mardi après-midi	TOT 6 (DFASO1+DFASO2)	TOT 6 (DFASO1+DFASO2)	Anthony FOURNIER
OC/ endo DFGSO3	Jeudi matin en S1 Lundi après-midi et mardi après-midi en S2		2 lundi 2 mardi 2 jeudi	Sophie DOMEJEAN Dominique ROUX Nicolas DECERLE
Parodontologie DFGSO3	Jeudi après-midi en S2		4	Thomas DOUILLARD
Pédodontie DFGSO2 (10h-12h) DFASO1 (8h-10h)	Jeudi matin en S2	3 (DFGSO2)	3 (DFASO1)	Hervé BESSE Anthony FOURNIER
PCA DFGSO3	Vendredi matin en S2		4	Jean-Luc VEYRUNE Guillaume BONNET
PFU DFGSO3/DFGSO2	Mercredi après midi en S1 (DFGSO3) et S2 (DFGSO2)	3 en S2 (DFGSO2)	3 en S1 (DFGSO3)	Emmanuel NICOLAS
PPFS DFGSO3	Mardi matin en S2		3 en S2	Didier COMPAGNON
Imagerie DFGSO2	Jeudi après-midi ou vendredi matin S1+S2	4 en S1 4 en S2		Céline MELIN
Gestuelle DFGSO2	Vendredi en S1 (par groupes)	6 en S1		Marion BESSADET
PAP DFGSO2, DFGSO3,	Mercredi/S1/DFASO1 Mercredi/S2/DFGSO3		2 2	Marion BESSADET